



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Première Commission

8^e séance

Lundi 10 octobre 2011, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Viinanen (Finlande)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 87 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M^{me} Golberg (Canada) : Au nom de la délégation canadienne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Mes remerciements s'adressent aussi aux autres membres du Bureau. Je peux vous assurer que ma délégation veillera à ce que, sous votre présidence, la présente session soit fructueuse.

Le Canada fait cette intervention après avoir été le premier des six pays à présider la Conférence du désarmement cette année. Malgré nos efforts vigoureux pour que la Conférence reprenne ses travaux, aucune avancée n'a été possible. C'est ainsi que la communauté internationale est toujours incapable d'entamer des négociations sur le désarmement dans cette enceinte. De plus, la Corée du Nord, l'un des principaux responsables de la prolifération des armes nucléaires, en assumant la présidence de la Conférence, a sapé encore plus sa crédibilité.

Des tactiques de procédure et le recours abusif à la règle du consensus au sein de la Conférence du désarmement n'ont fait que prolonger cette impasse qui perdure, de telle sorte que certains se demandent si la Conférence pourra encore un jour jouer un rôle

constructif. Étant donné cette impasse persistante, nous estimons que, au cours de cette session, il convient de se pencher sérieusement sur la façon dont la Conférence devrait poursuivre ses travaux. À cette fin, il pourrait s'avérer utile d'examiner le projet de résolution présenté par le Canada concernant la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En effet, un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs serait un pas important vers la réduction du risque de prolifération nucléaire. En conséquence, nous saluons les efforts des cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour faire avancer ce projet.

Par ailleurs, le Canada se réjouit des efforts déployés, dans le cadre de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement, pour permettre l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction éventuel. Nous félicitons en outre l'Australie et le Japon d'avoir coprésidé des rencontres extrêmement fécondes en marge de la Conférence du désarmement. Grâce à cela, des pourparlers au niveau des experts ont contribué à donner une certaine impulsion à la négociation d'un traité éventuel.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le Canada est également encouragé par un certain nombre d'autres initiatives en faveur de la non-prolifération et du désarmement qui, estimons-nous,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



apportent une contribution importante à l'objectif commun qui consiste à édifier un monde plus sûr.

Notre pays accueille avec satisfaction l'entrée en vigueur du nouveau traité START. À cet égard, nous félicitons les États-Unis et la Russie pour les efforts remarquables déployés afin que ce traité important entre en vigueur. C'est pourquoi mon pays se félicite de l'adoption de la résolution 1977 (2011) du Conseil de sécurité, qui vise à reconduire, pour une période de 10 ans, le mandat du Conseil de sécurité établi conformément à la résolution 1540 (2004), un mécanisme qui permet de surveiller les efforts visant à ce que des armes de destruction massive ne tombent pas entre les mains de terroristes et d'autres acteurs non étatiques.

Comme l'a récemment déclaré le Ministre canadien des affaires étrangères, M. John Baird, dans son intervention devant l'Assemblée générale :

« Tout comme le fascisme et le communisme ont été combattus par les générations antérieures, nous devons aujourd'hui combattre le terrorisme. » (*A/66/PV.26, p. 33*)

Le Canada est convaincu que cela permettra de renforcer durablement la capacité de respecter les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. La mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) s'avère importante pour la réalisation de nos objectifs communs, à savoir la non-prolifération et le désarmement.

Dans cette optique, le Canada continue à appliquer les principes de l'Initiative de sécurité contre la prolifération et plaide pour la participation la plus large possible à ses activités. Nous estimons que l'Initiative est un outil efficace grâce auquel la communauté internationale pourra mieux contrer la prolifération. Elle sert également, selon nous, de complément important à la résolution 1540 (2004).

De plus, le Canada attend avec intérêt la tenue de la septième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, en décembre 2011. Il souhaite que la Conférence d'examen soit fructueuse et espère que tous les États parties y participeront activement, étant donné les obstacles importants qui restent à surmonter pour mettre en œuvre la Convention. Nous traiterons de cette question plus en

détail dans notre intervention thématique sous la rubrique « Autres armes de destruction massive ».

Malgré ces initiatives louables, le monde continue d'être confronté à de graves problèmes de prolifération. Notre pays est profondément préoccupé par le fait que des États proliférants continuent de faire obstacle à tout progrès réel en matière de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement à l'échelon international. Face à des cas avérés de non-respect des engagements de non-prolifération nucléaire, il est impératif que la communauté internationale agisse avec fermeté.

La non-communication par l'Iran de l'information requise sur ses activités nucléaires susceptibles d'avoir une dimension militaire, et son refus de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans une multitude de dossiers, mettent en doute les déclarations de ce pays selon lesquelles son programme nucléaire est de nature purement pacifique. Pendant près de 10 ans, deux directeurs généraux de l'AIEA ont fait savoir que l'Iran ne respectait pas les obligations de transparence et de coopération qui incombent à tous les États membres, tout particulièrement au regard d'activités nucléaires problématiques pouvant avoir une dimension militaire. Les révélations sur des usines d'enrichissement clandestines en Iran illustrent bien l'attitude de ce pays à l'égard des garanties nucléaires et de ses obligations internationales, y compris celles énoncées dans les décisions du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité. L'objectif déclaré de l'Iran, qui consiste à enrichir à 19,8 % des matières nucléaires, malgré le caractère illicite de ces activités d'enrichissement, n'est qu'une provocation inutile. Il s'agit également d'une mesure contre-productive si ce pays souhaite convaincre le monde de la nature vraiment pacifique de ses intentions. Le Canada exhorte l'Iran à mettre fin à son intransigeance et à prendre des mesures pour réduire les tensions, en respectant intégralement les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Je me réjouis d'avance à l'idée que la Première Commission tiendra une session fructueuse au cours de l'année et je réaffirme la détermination du Canada à collaborer, de façon positive et constructive, avec toutes les délégations à cette fin.

M. Hannan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection bien méritée en tant que Président de la Première Commission. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée, la présente session sera fructueuse. Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Le Bangladesh fait sienne la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Bangladesh contribue à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous attachons une importance extrême au désarmement général et complet conformément à notre engagement constitutionnel. Nous sommes pionniers en Asie du Sud-Est s'agissant de l'adhésion à tous les traités multilatéraux, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La contribution du Bangladesh au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au travers de sa participation aux efforts de maintien et de consolidation de la paix, est largement reconnue.

Il est évident que la plus grande menace pour l'humanité découle de l'existence d'armes nucléaires, de leur utilisation éventuelle ou de la menace de leur utilisation. Pour le Bangladesh, l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie d'un monde pacifique et sûr. En attendant la réalisation de cet objectif ultime, les États non dotés de l'arme nucléaire ont le droit légitime de recevoir des assurances de sécurité de la part des États qui en sont dotés. Il est à remarquer que les déclarations faites au milieu des années 90 par les cinq États dotés d'armes nucléaires sur l'octroi de garanties de sécurité négatives volontaires n'ont pas permis de dissiper les craintes des États non dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité, en raison principalement du caractère non contraignant de ces déclarations.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et l'adhésion à leurs protocoles pourraient être des mesures provisoires efficaces visant à assurer l'application de garanties négatives de sécurité.

Cependant, il est évident que la mise en place de ces zones ne peut être réalisable dans toutes les régions, notamment en Asie du Sud. Quoi qu'il en soit, le fait de recourir ou non aux armes nucléaires contre un pays quelconque est un problème mondial et non un problème régional. C'est pourquoi le Bangladesh insiste sur la nécessité d'engager en priorité des négociations sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant pour l'application de garanties négatives de sécurité.

Le Bangladesh reste attaché à l'ordre du jour du désarmement nucléaire et souligne la nécessité de préserver l'élan acquis en la matière. Aussi sommes-nous favorables au lancement de négociations sur un traité non discriminatoire, efficace et universel, qui interdirait la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs. Ces négociations devraient avoir lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement, avec la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires. Nous maintenons aussi que ces négociations devraient prendre en compte les stocks d'armes existants de façon que ce traité acquière une dimension mondiale.

Le Bangladesh considère l'espace comme l'héritage commun de l'humanité et demande aux grandes nations spatiales d'en éviter la militarisation. À notre avis, la Conférence du désarmement doit progresser dans ce domaine crucial en mettant à profit le travail constructif accompli jusqu'à présent. Le Bangladesh est un fervent défenseur d'une approche multilatérale du désarmement et de la non-prolifération. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement doit continuer à préserver sa légitimité et sa crédibilité en mettant fin à l'impasse actuelle et en engageant un travail de fond sur la base du consensus.

Nous exhortons l'Assemblée générale à prendre les mesures qui s'imposent pour convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la revitalisation de l'ensemble du mécanisme de désarmement, y compris la Conférence du désarmement. Nous sommes très sensibles à l'intérêt que le Secrétaire général porte personnellement à cette question et aux initiatives qu'il a prises dans ce sens.

Nous nous félicitons de l'adoption du rapport de la Conférence du désarmement sur ses travaux en 2011 (CD/1926). Nous avons été témoins du soutien actif et soutenu des délégations au processus de négociations

menant à l'achèvement de ce rapport. Je remercie tous les Présidents de la Conférence du désarmement en 2011 pour leur dévouement. Nous nous réjouissons de la participation régulière de haut niveau aux travaux de la Conférence cette année, ce qui en confirme l'importance et la place centrale dans le débat mondial sur le désarmement et la non-prolifération.

Nous devons reconnaître qu'il est nécessaire d'amener la Conférence du désarmement à être plus réceptive aux voix mondiales qui s'élèvent en matière de désarmement en consacrant un espace plus grand à la participation d'autres acteurs concernés. Nous appuyons l'appel en vue d'atteindre le niveau zéro au plan mondial – l'élimination progressive et contrôlée de toutes les armes nucléaires dans le monde. Il s'agit d'une initiative salubre qui mérite de bénéficier d'un soutien politique vigoureux.

Le Bangladesh renouvelle son appel en faveur de l'adoption d'une approche équilibrée vis-à-vis des trois piliers du TNP : le désarmement nucléaire des pays détenteurs d'armes nucléaires, la non-prolifération des pays qui n'en possèdent pas encore et l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire pour tous. Comme il est stipulé à l'article IV du TNP, nous reconnaissons le droit inaliénable des États parties de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Grâce à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en vertu des accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des défis de taille en matière de développement peuvent être relevés. À cet égard, le Bangladesh, avec l'aide et sous la supervision de l'AIEA, étudie les utilisations civiles et pacifiques de la technologie nucléaire, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la santé. Notre gouvernement procède actuellement, en coordination avec l'AIEA et avec son appui technique dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires, à la construction échelonnée d'une centrale nucléaire destinée à la fourniture de 1 000 mégawatts d'électricité.

Le Bangladesh a été la première nation d'Asie du Sud-Est de l'annexe 2 à se joindre au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'universalisation et l'entrée en vigueur du TICE, à une date rapprochée, seraient déterminantes pour la réalisation de notre objectif de non-prolifération nucléaire. Les applications scientifiques du régime de

vérification mis en place par la Commission préparatoire pour l'Organisation du TICE (OTICE) se sont avérées très utiles, notamment dans les cas de prévision des accidents et de préparation à ceux-ci. Le Bangladesh a mis sur pied une station sismique auxiliaire à Chittagong, dans le cadre du système international de surveillance de l'OTICE.

Tout en continuant d'œuvrer à l'élimination complète des armes de destruction massive, il ne faut pas perdre de vue les menaces pérennes que fait peser la prolifération des armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. Le Bangladesh appuie les efforts qui sont déployés pour conclure un traité sur le commerce de ces armes en vue de réglementer la circulation et le transfert illicites des armes classiques.

Le Bangladesh a adhéré à la plupart des protocoles à la Convention sur certaines armes classiques. Le Bangladesh reste attaché au régime de la Convention sur les armes biologiques et accorde de l'importance à la pleine mise en œuvre des dispositions de cette convention, l'accent étant mis sur les mesures de confiance.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Bangladesh demande que soit mis fin à l'emploi inhumain et non autorisé des mines antipersonnel. La communauté internationale doit s'engager à renforcer le soutien financier et technique en faveur des opérations de déminage, ainsi que de la réinsertion des victimes dans les pays touchés.

Il est évident qu'un changement radical doit être opéré dans le dialogue international sur la paix et le développement si l'on veut répondre aux nouveaux défis globaux du XXI^e siècle. Dans cet esprit, notre Premier Ministre Sheikh Hasina, dans son discours devant l'Assemblée générale le mois dernier, a présenté un modèle de développement fondé sur l'autonomie des peuples et la paix (voir [A/66/PV.22](#)). Ce modèle pluridimensionnel souligne la nécessité de promouvoir l'équité et la justice sociales et de libérer le potentiel humain de chaque individu dans un monde de paix.

Cette démarche nous offre une occasion nouvelle de nous pencher sur les dividendes du développement qui pourraient découler de la maîtrise des armements et du désarmement. Force est d'admettre que nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à gaspiller nos ressources économiques, financières et

intellectuelles dans l'accumulation de stocks d'armements alors que notre peuple est affamé, privé d'éducation, sans possibilité d'accéder aux services essentiels, en proie aux maladies, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Ce paradoxe inhérent au discours mondial sur la paix et le développement doit être résolu si nous voulons traiter les inégalités et les disparités si criantes dans notre monde. La réponse systématique dans de nombreuses parties du monde en proie à la crise de la dette a consisté à réduire les investissements en matière de développement. Il ne serait peut-être pas inutile de faire machine arrière et de nous interroger sérieusement sur notre démarche, alors que nous laissons s'épanouir librement la course insensée aux armements.

M. Lin (Singapour) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter pour votre élection. Ces félicitations s'adressent également aux membres du Bureau. Nous entendons travailler avec vous de façon constructive dans les semaines à venir.

Singapour note avec satisfaction l'issue positive de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'adoption d'un plan d'action prévoyant des mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire. Le TNP est le seul régime quasi universel portant sur les trois piliers suivants : désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La pertinence intacte de ce traité est un résultat important pour la Conférence d'examen. Cela a permis l'entrée en vigueur, en février 2012, du nouveau Traité sur la réduction des armements stratégiques (START), signé par les États-Unis et la Fédération de Russie.

Singapour se félicite de cette évolution positive et reste fermement attachée à l'objectif du désarmement et de la non-prolifération. En effet, Singapour a toujours appuyé la mise en œuvre intégrale des régimes des traités sur la non-prolifération, tels que le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Veillons toutefois à ne pas perdre l'élan si chèrement acquis. Des mesures plus concrètes doivent être prises pour consolider le régime international de désarmement et de non-prolifération.

Tout d'abord, il est nécessaire de remédier aux lacunes importantes qui continuent de caractériser le cadre actuel. C'est pourquoi Singapour exhorte tous les pays de l'annexe 2, qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier dans les meilleurs délais le TICE afin de permettre la mise en œuvre complète de l'article VI du TNP. Nous nous réjouissons également de la tenue à Genève, en décembre prochain, de la septième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques.

Enfin, nous devons trouver les moyens de reprendre l'examen des questions qui n'ont toujours pas été abordées. Il est décourageant de constater l'impasse dans laquelle se trouve encore la Conférence du désarmement. Cette situation influe négativement sur le renforcement de la sécurité internationale. La Conférence du désarmement constitue l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement réunissant tous les principaux acteurs dans ce domaine. Elle est donc la mieux à même d'examiner de manière approfondie les questions relatives au désarmement mondial.

Il faut raviver la volonté politique et prendre des mesures collectives pour résoudre l'impasse actuelle. Nous devons permettre à la Conférence du désarmement de poursuivre sa mission, à savoir promouvoir la primauté du droit dans le domaine du désarmement. Des progrès doivent être réalisés sur toutes les questions dont est saisie la Conférence du désarmement, parmi lesquelles une convention sur les armes nucléaires, les garanties de sécurité nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Mais il convient aussi d'adopter une démarche pragmatique afin de progresser par étapes lorsque c'est possible, plutôt que faire d'une question quelconque l'otage d'une autre question.

Si tous les pays ont le droit, conformément à l'article IV du TNP, de développer la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire pour répondre à leurs besoins énergétiques, tous les pays doivent rassurer la communauté internationale en lui montrant que leurs intentions sont de nature pacifique et ne visent pas la mise au point d'armes.

L'accident de Fukushima a souligné la nécessité urgente de traiter des questions liées à la sûreté nucléaire. Pour Singapour, il appartient à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de conduire le processus de renforcement de la sûreté

nucléaire et nous nous félicitons du Plan d'action sur la sûreté nucléaire adopté par la Conférence générale, le mois dernier. Afin d'appuyer les efforts déployés par l'AIEA, Singapour accueillera en 2012 un séminaire Asie-Europe sur la sûreté nucléaire afin d'évaluer la coopération régionale en matière de préparation aux situations d'urgence et de capacité de réaction.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est un exemple probant de mesure pragmatique et concrète visant à renforcer la confiance et atteindre l'objectif ultime d'un désarmement nucléaire complet. C'est pourquoi Singapour appuie fermement la mise en place de ces zones. Nous nous réjouissons des nouvelles consultations sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est qui ont eu lieu entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les États dotés d'armes nucléaires, dans un premier temps à Genève, en Suisse, en août dernier, puis ici, à New York, la semaine dernière. Ces consultations témoignent de l'engagement des deux parties d'œuvrer de façon constructive à l'adhésion rapide des États dotés d'armes nucléaires au protocole au Traité. Nous continuerons à encourager les États dotés d'armes nucléaires à poursuivre sur cette voie.

De même, Singapour est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires là où elles n'existent pas encore, notamment au Moyen-Orient, et attend avec impatience la conférence de 2012 consacrée à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Dans ce contexte, Singapour se félicite du prochain forum de l'AIEA sur l'éventuelle pertinence de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, qui a été organisé par son directeur général et se tiendra, du 21 au 22 novembre, au siège de l'AIEA.

La mondialisation va augmenter et non pas diminuer la circulation transfrontalière des personnes et la technologie liée aux armes. Les risques de prolifération exigent de tous les États Membres une vigilance de chaque instant, ainsi qu'une détermination renouvelée de préserver l'élan acquis dans le domaine du désarmement. Les initiatives multilatérales continuent de s'avérer extrêmement précieuses pour aborder un grand nombre de problèmes complexes. À cet égard, nous demandons à tous les États de coopérer ensemble au désarmement et à la non-prolifération à l'échelle mondiale afin que nous puissions atteindre notre objectif commun : l'instauration d'un monde pacifique et sûr.

M. M'Beou (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer à tous ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection pour diriger les travaux de notre commission.

Ma délégation fait siennes les déclarations faites auparavant par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique.

L'année dernière, au cours de nos travaux ici même, nous avons adopté une cinquantaine de résolutions qui invitaient tous les États Membres à prendre des mesures, dans les différents champs d'application de ces résolutions, pour que notre monde ait l'espoir de vivre durablement dans la paix et la sécurité.

Il est certain que si nous procédions à une évaluation du chemin parcouru depuis lors, nous verrions qu'un très petit nombre de ces résolutions a été mis en œuvre avec des résultats ostensibles. Et cette année encore, nous allons faire le même exercice. Autant celui-ci s'avère utile, parce que nous luttons pour la survie de l'humanité, autant le manque d'évolution constatée sur certaines thématiques amène à se poser des questions quant à notre volonté réelle de faire du désarmement et de la sécurité internationale une question de grande préoccupation tant au plan interne qu'international. Nous invitons par conséquent tous les pays à traduire dans les faits les recommandations des résolutions qui seront adoptées cette année.

Le Chef de la délégation togolaise et d'autres orateurs lors du débat général, ainsi que plusieurs intervenants ici même, ont souligné les graves impacts que les armes, quelles qu'elles soient, ont sur la paix et la sécurité internationales, sur la stabilité et la sécurité nationales ainsi que sur le développement et le bien-être des peuples.

À cet égard, il est heureux de constater que de très nombreuses initiatives sont prises çà et là, au fil des années, et spécialement depuis le début de celle-ci, pour non seulement tirer la sonnette d'alarme sur le danger des armes pour la vie des populations mais aussi inviter à agir davantage pour réduire le risque d'une guerre nucléaire, arrêter la prolifération des armes nucléaires, cesser les essais nucléaires, combattre et réglementer le trafic des armes.

Notre organisation est à l'avant-garde des diverses réunions qui se tiennent dans ces domaines, avec le précieux appui des organisations non gouvernementales qui n'ont cessé de travailler avec les gouvernements pour l'avènement d'un monde de paix et de sécurité. Mon pays leur sait gré de toutes ces actions.

De nombreux États Membres, au rang desquels les pays détenteurs de l'arme nucléaire, ont, depuis quelques années, développé des actions de bonne volonté et de bonne disposition d'esprit pour faire avancer l'ordre du jour du désarmement. Tout en se félicitant de cet engagement positif, ma délégation estime que le plus beau cadeau à offrir à la communauté des nations, c'est de ratifier les traités qui interdisent la production des armes nucléaires, leur prolifération ainsi que les essais nucléaires.

Dans ce contexte, il est vivement souhaitable que les travaux de la Conférence du désarmement reprennent au plus vite et que des discussions sérieuses s'y engagent sur toutes les questions litigieuses, notamment sur la production des matières fissiles. Ma délégation encourage les États membres de la Conférence à s'engager résolument sur la voie du désarmement général et complet, et à tous les États qui ne l'ont pas encore fait à aller au-delà d'une simple profession de foi pour décider de ratifier ces instruments juridiques internationaux. Cette invitation s'adresse également aux pays qui chercheraient à se doter de l'arme nucléaire, en s'abritant derrière le droit qu'offre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aux États de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Les accidents nucléaires qui surviennent dans le monde, en dépit des mesures de précaution pour les éviter, doivent interpellier toutes les nations. À cet égard, la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires que le Secrétaire général a organisée le 22 septembre dernier a été une bonne occasion de mettre les États disposant de centrales nucléaires devant leurs responsabilités en ce qui concerne la sécurité de leurs populations.

La relation entre le désarmement et le développement est un sujet d'une grande importance pour ma délégation. Depuis longtemps, des observateurs avertis ont fait état de ce que notre monde se porterait sûrement mieux si une infime partie des sommes investies dans la production des armes et/ou leur perfectionnement était réaffectée pour soutenir

davantage les programmes de développement industriel, agricole et de lutte contre les changements climatiques. Non seulement cela permettrait d'éviter à des travailleurs de perdre leur emploi, à des populations de mourir de faim, et à des pays d'être menacés de disparition, mais aussi amènerait plus de paix et de stabilité à l'intérieur des pays. C'est pourquoi mon pays, le Togo, tout en sachant qu'il est de son devoir d'assurer la défense de son territoire et de maintenir l'ordre public, affecte la plus grande partie de ses ressources aux secteurs de la santé, de l'éducation, de l'emploi, bref aux secteurs sociaux.

De même, il a fait de la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre sur toute l'étendue du territoire une des priorités majeures. C'est ainsi que la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre a poursuivi ses campagnes de sensibilisation, d'information et de formation sur la fabrication, l'utilisation et la circulation de ce type d'armes. Ce vaste programme, financé par le Gouvernement et d'autres partenaires internationaux, connaît des résultats tangibles sur le terrain.

À la lumière des crises qui secouent notre sous-région et du fait de la porosité de nos frontières qui favorise la criminalité et toutes sortes de trafics, des mesures idoines sont prises pour faire face à ces fléaux, avec la collaboration et la bonne intelligence des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Dans ces domaines, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé, continue de partager ses expériences au travers de séminaires de sensibilisation et de formation en faveur des pays d'Afrique sur des questions aussi importantes et variées que l'élaboration et l'harmonisation des textes législatifs sur les armes, le courtage dans le trafic des armes, la gestion des stocks d'armes et le traité sur le commerce des armes.

C'est le lieu pour ma délégation de renouveler sa profonde gratitude à tous les pays et organisations qui, depuis sa création et surtout ces deux dernières années, ont apporté leur soutien financier et matériel au Centre régional pour la réalisation de son programme d'activités. Nous invitons les autres à faire de même.

Nous avons bon espoir que, dès lors que les dirigeants de notre monde ne cessent de vanter les vertus de la paix, ils mettront sûrement tout en œuvre

pour l'entretenir en œuvrant en vue de l'élimination des armes qui menacent dangereusement cette paix.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les membres du Bureau. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour dire notre détermination de coopérer avec vous et de mettre tout en œuvre pour que la Commission puisse élaborer des projets de résolution et des recommandations qui répondent aux préoccupations de la majorité des États Membres. Nous sommes pleinement convaincus que votre expérience et vos connaissances seront un gage de réussite pour nos travaux.

Ma délégation fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Conscient de l'importance qui s'attache à la paix et la sécurité internationales, le Gouvernement iraquien milite en faveur d'un monde exempt de toutes armes de destruction massive et appuie les efforts déployés dans ce domaine. De plus, le Gouvernement iraquien est fermement convaincu qu'il incombe à tous les États Membres la responsabilité de respecter et mettre en œuvre les traités et accords sur le désarmement et la non-prolifération. Outre son engagement à l'égard de ces traités et conventions, le Gouvernement iraquien respecte les arrangements internationaux relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Dans ce contexte, il est à noter que l'article 9 de la Constitution iraquienne stipule :

« Le Gouvernement iraquien respectera et appliquera les engagements internationaux de l'Iraq concernant la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et l'interdiction de la mise au point, de la fabrication de telles armes et des équipements, matériels et technologies connexes utilisés pour la mise au point, la fabrication, la production et l'utilisation de ces armes, ainsi que de leurs vecteurs. »

S'agissant de la Conférence du désarmement, mon gouvernement réitère sa position de longue date, à savoir qu'il importe de poursuivre les initiatives engagées pour sortir la Conférence de la situation d'enlisement qu'elle connaît s'agissant de son programme de travail et lui permettre de jouer à nouveau le rôle important et précis pour lequel elle a

été créée. Mon gouvernement attache beaucoup d'importance à la Conférence du désarmement, qui a remporté tant de succès. C'est pourquoi les États Membres doivent redoubler d'efforts pour convenir d'un ordre du jour à la fois équilibré et complet répondant aux préoccupations de tous les États Membres conformément au Règlement intérieur de la Conférence, et réaliser des progrès sur des questions fondamentales, ce qui serait dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Le Gouvernement iraquien approuve toutes les initiatives visant à revitaliser les travaux de la Conférence et faire avancer les négociations multipartites sur le désarmement. Encore une fois, nous soulignons qu'il importe que les États membres de la Conférence fassent preuve de la souplesse nécessaire. Nous insistons également sur l'importance que revêt un désarmement nucléaire complet en tant qu'une des questions prioritaires à l'ordre du jour de la Conférence.

Dans cet ordre d'idée, mon gouvernement exprime son attachement aux principes énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au régime de non-prolifération, car ils constituent la pierre angulaire du maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international. De même, mon gouvernement considère que le moment est venu d'engager une négociation, sans conditions préalables, sur un traité international, vérifiable et non discriminatoire, interdisant la production de matières fissiles, et de régler la question du stockage des matières fissiles.

Pour mon gouvernement, la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une étape vers le désarmement nucléaire. Cette mesure accroît la sécurité des pays se trouvant dans ces zones et nous rapproche de l'objectif ultime : la réalisation et le maintien de la paix et de la sécurité au niveau international. Ces zones exemptes d'armes de destruction massive constituent la pierre angulaire du renforcement de la confiance au niveau régional.

À cet égard, il convient de noter que la prévention de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient est une question centrale et essentielle, car la prolifération menace la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Aussi ma délégation tient-elle à réaffirmer l'importance que revêt la mise en œuvre des dispositions figurant dans le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] relatives à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Aujourd'hui, le Moyen-Orient n'est pas une région exempte d'armes nucléaires en raison de la capacité des installations nucléaires militaires d'Israël, dont aucune n'est soumise au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), contrairement à toutes les autres installations dans la région.

À ce propos, ma délégation souligne qu'il importe de mettre en œuvre la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui stipule, au paragraphe 5, qu'Israël doit placer d'urgence ses installations sous les garanties de l'AIEA. Au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991), le Conseil demande la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Tant que la résolution sur le Moyen-Orient restera lettre morte, un climat d'instabilité et de tension perdurera dans la région, ce qui risque de compliquer la réalisation de l'universalité du TNP, et d'exposer ainsi davantage tout le système du TNP à des défis et des menaces préjudiciables à la crédibilité de la Convention.

Ma délégation suit avec intérêt les efforts que déploient le Secrétaire général et les États parties au TNP pour préparer la conférence de 2012 et avancer des propositions relatives au poste de facilitateur et au pays hôte, afin de mettre en œuvre les obligations figurant dans la section IV, paragraphe 7 b) et c) du document final de la Conférence d'examen de 2010.

Concernant les assurances de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires, mon gouvernement estime que les mesures et arrangements efficaces adoptés par les États non dotés d'armes nucléaires permettront de prévenir la prolifération de ces armes. En même temps, de telles assurances ne sauraient être une alternative au désarmement général et complet demandé au paragraphe VI du TNP.

Dans ce contexte, nous renouvelons nos exigences à l'égard de la Conférence du désarmement, à savoir qu'il importe de mettre sur pied un sous-comité, doté d'un mandat de négociation, qui serait chargé d'élaborer un instrument juridique prévoyant des arrangements internationaux efficaces pour protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires.

Mon gouvernement a pris plusieurs mesures destinées à restaurer le rôle joué avant 1991 par l'Iraq

aux niveaux régional et international. Ces mesures ont donné lieu à la résolution 1957 (2010) du Conseil de sécurité, adoptée le 15 décembre 2010, qui a mis fin à toutes les restrictions imposées à l'Iraq dans le domaine du désarmement. L'Iraq a signé avec l'AIEA, le 9 octobre 2008, le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées. Il est désormais soumis au Parlement iraquien pour ratification.

L'Iraq a déclaré à l'AIEA la mise en œuvre volontaire du Protocole additionnel à compter du 17 février 2010, conformément à l'article 17 du Protocole. Il a soumis sa déclaration initiale, le 16 juillet 2010.

Dans ce contexte, une équipe d'inspection de l'AIEA s'est rendue en Iraq, du 12 au 16 mai 2011, dans le cadre des efforts destinés à mettre en œuvre ses obligations, en vertu du Protocole additionnel. Conformément à l'engagement qu'il a pris à l'égard des obligations énoncées dans la résolution 1957 (2010), mon gouvernement a consenti de grands efforts et adopté des mesures fermes et concrètes pour accélérer les préparatifs en vue de la destruction des installations de stockage déclassées d'Al-Muthana. Parmi les mesures les plus importantes à prendre figurent la mise en œuvre de ce projet, le choix et la constitution des équipes de travail nationales chargées de la destruction de ces installations. En outre, des fonds appropriés ont été affectés à ce projet afin de préparer les travaux sur le site. Pour ce faire, des délibérations d'ordre technique se poursuivent avec les pays souhaitant aider l'Iraq à trouver un moyen sûr d'éliminer les contenus de ces deux installations de stockage.

Je signale que la première visite d'inspection en Iraq d'une équipe du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques s'est déroulée avec succès, du 1^{er} au 5 mai. Le chef de cette équipe a indiqué que l'Iraq avait fait preuve de la souplesse voulue, et le Directeur général a salué l'excellente coopération de l'Iraq avec l'équipe d'experts.

Pour la première fois, l'Iraq a présidé les réunions de la session de fond de la Commission du désarmement des Nations Unies, qui s'est réunie à New York, du 4 au 22 avril. J'aimerais souligner combien il est important pour l'Iraq d'avoir présidé cette commission après s'être libéré de la politique futile menée par l'ancien régime.

Le Gouvernement d'unité nationale a adopté une politique de transparence à l'égard de la communauté internationale s'agissant de la mise en œuvre de ses obligations internationales et, principalement, de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs.

M. Dennis (Libéria) (*parle en anglais*) : J'aimerais m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Votre élection traduit une foi immense dans votre capacité à guider nos délibérations dans la bonne direction. Je tiens également à féliciter les membres du Bureau de leur élection et à leur adresser tous mes vœux de succès au moment où nous entamons nos travaux.

Le Libéria fait siennes les déclarations prononcées par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir [A/C.1/66/PV.3](#)).

Pour le Libéria, le multilatéralisme est essentiel pour atteindre la plupart de nos objectifs en matière de désarmement et l'ONU est l'instance idoine pour traiter de toutes les questions portant sur le désarmement et la maîtrise des armements. Dans ce sens, la Première Commission joue un rôle essentiel en tant que composante de l'Assemblée générale dotée de la responsabilité d'examiner les questions de désarmement et les questions connexes touchant la paix et la sécurité internationales.

Le désarmement nucléaire reste la priorité absolue parmi tous les objectifs de désarmement, y compris les questions liées à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Comme il ressort de la déclaration prononcée au nom du Groupe des États d'Afrique, nous pensons que l'objectif ultime du processus de désarmement est un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Ce processus s'appuie également sur le principe d'une sécurité non diminuée et accrue pour tous les États.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un élément important du processus de désarmement. En tant que membre de la communauté mondiale, le Libéria encourage tous les États à adhérer aux principes et idées du TNP sous tous

leurs aspects, notamment la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde.

Pour le Libéria, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la seule autorité compétente pour vérifier et assurer le respect des accords de garanties qu'elle a conclus avec les États parties, conformément à leurs obligations en vertu du Traité. Nous invitons tous les États Membres à adhérer dans les meilleurs délais aux mécanismes de garanties de l'AIEA.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir permis la tenue, le 22 septembre dernier, d'une réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires. Nul doute que cette initiative louable devrait permettre de promouvoir les normes internationales les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et de mettre cette question, qui nous concerne tous, au premier plan des négociations.

Nous réaffirmons que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence nuit au principe général des négociations multilatérales sur le désarmement. Nous appelons la Conférence à convenir, par consensus, d'un programme de travail équilibré et complet.

Le Libéria salue l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba, le 15 juillet 2009, et invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier dans les meilleurs délais. En particulier, nous demandons aux États dotés de l'arme nucléaire de ratifier ce traité afin d'en garantir l'efficacité.

Nous tenons à souligner que le désarmement est un moyen d'arrêter la souffrance humaine. Parce que notre pays connaît la véritable signification du chaos résultant du transfert illicite des armes légères et de petit calibre, nous estimons que ces armes dites légères sont en fait des armes de destruction massive. Forts de ce constat, les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest coopèrent, dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, au règlement de la question de la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Le Libéria est toujours confronté à certains défis, mais c'est en tant que nation qui a connu une guerre aussi réelle qu'inutile qu'il s'exprime. Tel est le cas lorsque le monde ne parvient pas à endiguer les ventes illicites d'armes, notamment d'armes légères et de petit

calibre, qui continuent à détruire des milliers de vies humaines.

En dépit de ces défis, nous restons impavides et vigilants à l'égard du transbordement illégal d'armes légères et de petit calibre dans notre région. À notre avis, le seul moyen de limiter ce phénomène consiste à renforcer les efforts déployés collectivement pour contrer cette menace. C'est pourquoi nous félicitons la Nouvelle-Zélande pour le rôle clef qu'elle a joué en prenant une part active au règlement des éléments fondamentaux du programme d'action au cours de la réunion des experts gouvernementaux, en mai de cette année.

Ma délégation est résolue à soutenir activement la désignation du Nigéria au poste de président de la Conférence de 2012 sur les armes légères et de petit calibre. Nous pensons que l'année 2012 s'annonce extrêmement prometteuse tant en ce qui concerne le Comité préparatoire que la Conférence d'examen du programme d'action.

Nous tenons, pour terminer, à renouveler notre appui aux négociations en cours sur un traité relatif au commerce des armes. Ma délégation soutient sans réserve ce projet, après en avoir minutieusement analysé les avantages. Le moment est venu de mettre fin aux souffrances injustifiées et aux effets déstabilisateurs du transfert illicite des armes sur le bien-être économique et la stabilité de toutes les régions.

Le Président (*parle en anglais*): Je tiens à féliciter le représentant du Libéria, son gouvernement et son peuple, pour l'attribution conjointe du prix Nobel de la paix à leur présidente et à une autre ressortissante du Libéria.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*): Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Sous votre conduite avisée, nous espérons que nos travaux seront couronnés de succès. Je félicite également les autres membres du Bureau. Nous nous engageons à contribuer positivement à l'issue de nos délibérations.

Nous nous félicitons de la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Sergio Duarte au début de la session. Nous faisons nôtre la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous voudrions faire les observations suivantes.

En 2010, dans cette même enceinte, nous avons souligné le climat positif qui prévalait en matière de désarmement nucléaire, un cadre favorable résultant de l'évolution positive de la situation dans ce domaine. Si quelques signes positifs demeurent, nous observons néanmoins avec inquiétude les conséquences du blocage rencontré dans certains domaines depuis des années, ainsi que les infimes progrès réalisés dans d'autres domaines, notamment dans la mise en œuvre de la feuille de route confiée à nous par la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et son plan d'action.

S'agissant des aspects positifs du désarmement cette année, nous notons l'entrée en vigueur du nouvel accord START, qui représente un pas significatif vers cet objectif. Toutefois, une partie infime de l'arsenal encore opérationnel après sa pleine mise en œuvre suffirait à anéantir l'humanité en quelques instants. Aussi prions-nous instamment les États-Unis et la Fédération de Russie de mettre rapidement en œuvre cet accord et de poursuivre la réduction de leurs arsenaux nucléaires. À cet égard, nous exhortons les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à poursuivre le dialogue engagé à Paris en juillet dernier afin d'accroître la transparence, promouvoir la confiance mutuelle et asseoir durablement leur autorité dans ce domaine.

Si les initiatives unilatérales, bilatérales et régionales contribuent à l'objectif du désarmement, c'est dans le domaine des négociations multilatérales que les signes de paralysie que nous connaissons tous peuvent être perceptibles et font déjà l'objet de débats approfondis, ici même et dans d'autres instances. Pour qu'il y ait progrès, il est nécessaire que les États fassent preuve de volonté politique et disposent de mécanismes efficaces pour y parvenir. Nous réaffirmons notre attachement au multilatéralisme en général, et au désarmement et à la non-prolifération en particulier. Nous apprécions l'efficacité des institutions multilatérales en matière de désarmement et de sécurité, qui sont une garantie pour les intérêts de sécurité de la communauté internationale et de chaque État.

Ainsi, après plus de 10 ans de paralysie, la Conférence du désarmement a atteint une situation que l'on peut qualifier d'intenable. Le processus de revitalisation en cours, qui vise à parvenir à un accord permettant à la Conférence de jouer à nouveau son rôle d'instance de négociation, exige un vaste consensus politique dans un contexte où des pays s'estiment en

mesure de participer à l'édification d'un monde plus sûr et de préserver leurs intérêts nationaux légitimes.

Il n'est pas question de remplacer la Conférence du désarmement. Nous voulons continuer à travailler avec elle en tant qu'instance de négociation par excellence dans ce domaine. Toutefois, son statu quo indéfini rendra de plus en plus difficile la question de savoir s'il est légitime de rechercher une solution de remplacement pour garantir un mécanisme de désarmement à la fois opérationnel et efficace.

Nous appelons donc à des efforts renouvelés pour parvenir à un consensus qui permette à la Conférence du désarmement d'adopter un programme de travail équilibré et complet, prévoyant des négociations sur le désarmement nucléaire, des garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, y compris la question des stocks existants. Il sera possible de mettre fin au statu quo actuel si nous abordons ces sujets avec la souplesse et la volonté politique voulues.

La Conférence d'examen du TNP, son plan d'action, la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée par le Secrétaire général en septembre 2010, la résolution 65/93, et le débat général organisé par le Président de l'Assemblée générale le 27 juillet dernier témoignent de l'importance accordée par la communauté internationale au fonctionnement du mécanisme de désarmement en général, notamment de la Conférence du désarmement.

Le TNP demeure la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il importe de réaliser son universalité et la mise en œuvre équilibrée et non discriminatoire de ses trois piliers : désarmement, non-prolifération et droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Convaincus de la nécessité d'assurer un suivi étroit de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP et son plan d'action, nous appuyons le travail accompli dans ce domaine par l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement et nous nous félicitons de la déclaration conjointe publiée, le 22 septembre, par les Ministres des affaires étrangères et les représentants de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Japon, de la Pologne, du Mexique, des

Pays-Bas, de la Turquie, des Émirats arabes unis et du Chili.

En tant que membre de la première zone à forte densité de population à avoir été déclarée zone exempte d'armes nucléaires, en vertu du Traité de Tlatelolco, nous réaffirmons l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires et leur contribution à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et mondial. C'est pourquoi nous exhortons toutes les parties concernées à honorer l'engagement qu'elles ont pris lors de la Conférence d'examen du TNP de faire progresser le processus de mise en œuvre pour la Conférence de 2012 consacrée à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Le désarmement nucléaire doit être abordé en travaillant sur plusieurs fronts à la fois. Nous devons poursuivre la réduction des armes nucléaires jusqu'à leur élimination complète, et nous devons insister sur la nécessité d'éliminer rapidement les armes nucléaires non stratégiques, de minimiser le rôle joué par les armes nucléaires dans les stratégies de sécurité nationales, d'appliquer systématiquement les principes d'irréversibilité, de vérification et de transparence et de renforcer la confiance mutuelle. Nous devons aussi veiller à une réduction efficace du statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires déployés.

À cet égard, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires joue un rôle déterminant. Lors de la récente Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à New York le 23 septembre, l'intérêt manifesté par la communauté internationale à ce sujet est clairement apparu. Aussi appelons-nous fermement les gouvernements et les parlements de nos pays frères qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier le Traité, ou à y adhérer dans les meilleurs délais.

Le Chili appuie la promotion du régime de garanties internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique et son renforcement grâce à l'adhésion universelle au Protocole additionnel. Nous appuyons également l'objectif visant à identifier et à dénoncer fermement les dangers découlant de la prolifération. Des mécanismes efficaces de prévention doivent être mis en place.

L'éventualité que des armes nucléaires soient utilisées par des acteurs non étatiques ou des groupes terroristes est une menace latente pour la communauté

internationale. C'est pourquoi nous soutenons les initiatives visant à accroître la sécurité nucléaire par le biais de la coopération internationale, et espérons participer activement au Sommet sur la sécurité nucléaire de 2012, qui se tiendra en République de Corée.

Le Chili réaffirme sa volonté d'appuyer toutes les mesures multilatérales visant à promouvoir le désarmement et la non-prolifération et interdire l'utilisation de toutes les armes de destruction massive. Nous condamnons l'emploi militaire d'armes biologiques et chimiques par tout pays et en toute circonstance et encourageons vivement l'adhésion universelle des États aux conventions sur les armes chimiques et biologiques.

Ces dernières années ont été fructueuses en ce qui concerne le renforcement et le perfectionnement des instruments de réglementation des armes classiques. Je songe ainsi à l'entrée en vigueur l'année dernière de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cet instrument constitue un saut qualitatif dans le domaine du droit humanitaire international et une instance au sein de laquelle la communauté internationale et la société civile œuvrent de concert. À cet égard, nous réaffirmons également notre appui et notre adhésion à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la nécessité de progresser vers l'élimination complète de toutes les mines.

Notre délégation voudrait souligner les progrès réalisés sur la voie d'un traité sur le commerce des armes. Nous appuyons fermement le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur un traité relatif au commerce des armes, et notons les progrès accomplis dans les délibérations portant sur la structure et le contenu d'un tel traité lors des réunions du Comité préparatoire de la Conférence, menées sous la direction de l'Ambassadeur Roberto García Moritán, de l'Argentine.

Une autre question urgente a trait aux armes légères et de petit calibre. Les retombées de ce fléau, en termes de vies humaines, sont comparables à celles des armes de destruction massive. Nous appuyons le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui sera examiné lors de la Réunion biennale de 2012 des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action qui, nous l'espérons, sera l'occasion d'actualiser cet instrument et de l'adapter aux nouveaux défis.

Je terminerai en rappelant la nécessité d'un engagement ferme et de la volonté politique voulue si l'on veut instaurer un climat de confiance mutuelle nécessaire pour progresser en matière de désarmement. À cet égard, nous espérons contribuer de manière constructive aux travaux de la Première Commission.

M. Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection. Je félicite également les autres membres du Bureau. Sachez que vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération de la délégation monténégrine au cours de la présente session. Je suis certain que, sous votre habile direction, nous nous rapprocherons de nos objectifs communs.

L'année écoulée a été propice au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Des progrès substantiels ont été réalisés dans plusieurs domaines. En mai dernier, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a adopté par consensus un document final exhaustif [NPT.CONF.2010/50 (Vol. I)], dans lequel figure un plan d'action qui s'inspire des mesures convenues en 2000 et recommande des mesures concrètes de grande portée en vue de progresser vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Un travail préparatoire a débuté sur le traité relatif au commerce des armes. La Convention sur les armes à sous-munitions est entrée en vigueur.

Cette année a été marquée également par des résultats tangibles. Le nouvel accord START signé par la Fédération de Russie et les États-Unis est entré en vigueur au mois de février. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont tenu à Paris une réunion de suivi de la Conférence d'examen du TNP, au cours de laquelle ils ont réaffirmé leur appui sans réserve au TNP en tant que pierre angulaire du régime de non-prolifération. Le Monténégro salue les accords sur une réduction mutuelle de leurs capacités nucléaires auxquels sont parvenues les puissances nucléaires et appuie, de façon générale, les initiatives mondiales en matière de non-prolifération, qui sont indispensables pour bâtir un monde plus sûr pour les générations actuelles et futures. Par conséquent, nous sommes opposés à toute augmentation du nombre de pays détenteurs d'armes nucléaires.

Le Monténégro se félicite des progrès accomplis jusqu'ici dans la négociation d'un traité sur le commerce des armes. Nous continuerons à appuyer ce

processus et la conclusion d'un traité, qui établira des normes internationales communes relatives au transfert des armes classiques. Nous nous réjouissons à la perspective d'une quatrième session fructueuse du Comité préparatoire pour un traité sur le commerce des armes, en février, puis d'une Conférence réussie, en juillet 2012.

Mon pays est attaché également à la mise en œuvre effective et au renforcement du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Monténégro réitère son attachement à l'universalisation et à la mise en œuvre intégrale des Conventions sur les armes chimiques et biologiques, des Conventions d'Ottawa et d'Oslo et de la Convention sur certaines armes classiques. Chacun de ces mécanismes joue un rôle fondamental dans la prévention des risques liés à l'utilisation des armes dans leurs domaines respectifs.

L'année 2011 est une année particulièrement importante pour la Convention sur les armes biologiques. La tenue prochaine de la septième Conférence d'examen de la Convention sera une occasion utile pour les États parties de réexaminer et renforcer davantage la mise en œuvre appropriée et efficace de cet instrument à la lumière des nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés.

Le Monténégro appuie l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et son universalisation. Comme l'a démontré l'accident de Fukushima, le système international de surveillance, par ses retombées positives sur le plan civil, s'est révélé extrêmement utile et devrait être étudié plus avant.

Nous devons prendre en considération les frustrations légitimes causées par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, qui dure depuis plus de 15 ans. Le Monténégro appuie les efforts tendant à permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond. C'est pourquoi le Monténégro a été cosignataire de la lettre et s'est joint à l'initiative appelant à la convocation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Nous espérons sincèrement que des mesures concrètes seront prises pour aplanir les divergences de façon que la Conférence puisse adopter rapidement un programme

de travail et engager des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et d'autres instruments importants.

Le Monténégro est déterminé à jouer un rôle actif et à contribuer de manière constructive à toutes les initiatives mondiales en matière de désarmement et de non-prolifération en vue d'atteindre l'objectif ultime d'un monde plus sûr pour tous, que nous partageons.

La délégation monténégrine attend avec intérêt de participer aux débats sur les questions à l'ordre du jour de la Première Commission et reste disposée à une coopération constructive dans tous les domaines. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de notre appui afin que la présente session soit couronnée de succès.

M. Al-Abri (Oman) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Sultanat d'Oman, j'ai le grand honneur de vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Je suis certain que, grâce à votre longue expérience et à vos qualités de diplomate, nous parviendrons à des résultats positifs.

Permettez-moi de féliciter les membres du Bureau de leur élection et d'exprimer ma satisfaction à votre prédécesseur et à ses collègues pour le travail dont ils se sont acquittés pendant leur mandat. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier S. E. M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, pour sa déclaration d'ouverture (voir [A/C.1/66/PV.3](#)) et pour le rôle que lui et son équipe ont joué dans le renforcement du mécanisme de désarmement. Ma délégation appuie également la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

De nombreuses réunions et conférences internationales de haut niveau ont eu lieu depuis plus de trois décennies en vue de faire avancer les pourparlers sur le désarmement nucléaire et de réduire la prolifération nucléaire. En affirmant notre appui à la non-prolifération nucléaire, nous espérons que les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue à New York en mai 2010, se traduiront en faits.

Mon pays se réjouit par avance de la tenue espérée en 2012 d'une conférence déclarant le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, compte tenu du droit légitime des États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au TNP et sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À ce propos, mon pays invite Israël à répondre aux appels mondiaux afin qu'il ratifie le TNP et permette à l'AIEA d'inspecter toutes ses installations nucléaires et d'en faire rapport.

S'agissant de la question nucléaire iranienne, le Sultanat d'Oman encourage toutes les parties à reconnaître la nécessité de poursuivre les négociations et le dialogue afin de parvenir à une solution pacifique qui garantirait la sécurité et la stabilité dans cette importante région, garantirait le droit de l'Iran à utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques et dissiperait les craintes de la communauté internationale.

Avec d'autres pays arabes, le Sultanat d'Oman demande une fois encore la création d'une région exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, convaincu que la réalisation de cet objectif permettra l'établissement d'un climat propice à la coopération entre les pays de la région, le renforcement de la confiance et la maîtrise de la course aux armements, l'instauration d'un climat de confiance et de paix dont les retombées positives se feront sentir dans le monde entier et sur le plan de la paix et de la sécurité internationales. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient revêt une importance considérable et mérite le soutien de la communauté internationale.

À l'appui de cette proposition, mon pays appelle Israël à adhérer au TNP et à soumettre toutes ses installations nucléaires à une surveillance permanente, conformément au régime de garanties généralisées de l'AIEA et en application de la résolution sur le Moyen-Orient, adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, qui lie objectivement la prorogation indéfinie du Traité à la création d'une région exempte d'armes de destruction massive et à l'adhésion d'Israël au Traité. Malheureusement, aucun progrès n'a encore été réalisé à cet égard.

La réussite de la Conférence d'examen du TNP en 2010 et de son document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] a mis en relief la volonté politique réelle de la

communauté internationale de faire avancer le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'universalisation du Traité de façon que le monde puisse jouir de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité. Cependant, pour qu'il en soit ainsi, des progrès tangibles devront être faits dans la mise en œuvre des trois piliers du Traité – désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – ainsi que dans la mise en œuvre de la résolution relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Mon pays se félicite de l'organisation par l'AIEA d'un forum spécial sur cette zone, qui aura lieu à Vienne du 21 au 22 novembre. Il espère que ce forum parviendra à des résultats positifs visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et le renforcement de la confiance entre les pays de la région.

Ma délégation espère que le plan d'action adopté par la Conférence d'examen permettra une accélération du processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération et encouragera l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. De même, cela contribuera efficacement au développement durable et à l'autosuffisance énergétique des pays en développement.

Ma délégation se félicite de la Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires organisée par le Secrétaire général le 22 septembre dernier en marge du débat général de la soixante-sixième session, dont il appuie les conclusions, qui privilégient l'amélioration de la sûreté et la sécurité nucléaires en mettant tout en œuvre pour renforcer les normes existantes, répondre rapidement aux catastrophes et promouvoir une pleine transparence concernant les questions nucléaires. Nous saluons également le plan d'action sur la sûreté et la sécurité nucléaires adopté par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Mon pays est pleinement attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et dispose depuis longtemps d'une législation complète en vue de lutter contre ce phénomène.

Pour terminer, ma délégation demande à tous les États Membres de remplir leurs engagements conformément aux traités et conventions relatifs au désarmement, en particulier aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive. Nous espérons que, sous votre direction, Monsieur le

Président, les délibérations de la Commission permettront de répondre aux aspirations de l'ensemble des peuples du monde à vivre dans la sécurité, la paix et la stabilité.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je souhaite également féliciter les autres membres du Bureau, ainsi que M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, que je remercie pour ses efforts constructifs en faveur de nos travaux.

Ma délégation fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les défis auxquels doit faire face notre monde à cause des menaces verticales et horizontales que posent les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, sont devenus une source de grande préoccupation. La vive inquiétude internationale ne cesse de croître en raison des quantités alarmantes de ce type d'armes détenues par certains pays qui, de manière répétitive, déclarent publiquement qu'ils peuvent les utiliser pour appuyer leurs objectifs et leurs acquis politiques.

C'est pourquoi nous devrions tous nous demander s'il n'est pas grand temps, plus de 40 ans après la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), que les États dotés d'armes nucléaires respectent l'article VI du Traité et œuvrent résolument et avec sérieux pour débarrasser le monde des armes nucléaires et des dangers qu'elles représentent. La complète élimination des armes nucléaires, premier des quatre piliers des États adhérant au TNP, est la seule garantie de la paix et de la sécurité internationales.

Au cours de l'année dernière, l'OTAN a de nouveau adopté une stratégie militaire fondée sur les armes nucléaires. Cette politique militaire et de sécurité de l'OTAN peut augmenter le danger des armes nucléaires utilisées dans le monde, envoyant un message négatif à l'immense majorité des pays qui veulent débarrasser le monde des armes nucléaires.

Le maintien de la sécurité nationale est un droit de tous les États. Il est garanti par la Charte des Nations Unies et n'est pas la prérogative de certains pays pour justifier leur contournement du principe de non-prolifération nucléaire; il ne peut non plus leur

servir de prétexte pour faire usage de doubles critères qui bloquent le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Je rappellerai ce que nous avons déjà affirmé, à savoir qu'Israël a continué, décennie après décennie, de recevoir des technologies de pointe d'États dotés d'armes nucléaires. Ces États persistent à protéger une exception israélienne, ce qui va à l'encontre du TNP et permet à Israël de mettre au point et de fabriquer des armes nucléaires et leurs vecteurs, mettant ainsi en danger toute la région du Moyen-Orient et au-delà.

Certains États dotés d'armes nucléaires continuent de régir le contrôle des armes nucléaires de manière asymétrique afin de servir directement leurs intérêts étroits et ceux de certains États au détriment de la paix et de la sécurité internationales. La preuve en est donnée par les déclarations de certains de ces pays qui établissent un lien entre l'engagement à l'égard du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et ce qu'ils appellent leur sécurité nationale et celle de leurs alliés. Il s'agit là d'une nouvelle approche discriminatoire qui pourrait détruire le consensus international sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Le regrettable accident de la centrale nucléaire de Fukushima, au Japon, confirme nos craintes légitimes à l'égard des installations nucléaires de Dimona en Israël, craintes qui se sont encore accrues avec les déclarations de certains chercheurs israéliens ayant contribué à la construction de ces installations, lesquelles, selon eux, devraient être fermées depuis des années, étant donné leur vétusté si l'on tient compte de tous les critères internationaux.

Un certain nombre des mesures concrètes adoptées par la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP sont limitées et insuffisantes, ce qui nous préoccupe vivement car, jusqu'ici, la Conférence d'examen n'a pas été en mesure d'établir, dans les délais dont il a été convenu, un programme de travail pour inciter les États dotés d'armes nucléaires à éliminer leurs arsenaux nucléaires. Plus d'un an s'est écoulé depuis la Conférence d'examen et l'adoption du Document final [NPT/CONF/2010/50 (Vol. I)], qui contient des conclusions et recommandations dont quatre d'entre elles concernent le Moyen-Orient. En fait, un appel général a été lancé pour que cette région devienne la cinquième zone exempte d'armes nucléaires.

Nous sommes aussi inquiets parce que des mesures contenues aux paragraphes 7 a) et 7 b) de la section IV du Document n'ont pas été appliquées. Aucun pays hôte n'a été désigné pour la tenue de la conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et aucun facilitateur n'a été nommé pour appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995.

C'est pourquoi nous demandons au Secrétaire général et aux trois pays qui ont présenté la proposition pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient de tenir leurs engagements et d'entamer des consultations étroites avec les pays de la région. Nous réaffirmons également les vues exprimées à la Conférence d'examen à propos de l'établissement d'une zone nucléaire au Moyen-Orient, et selon lesquelles il convient d'accentuer la pression sur Israël pour qu'il adhère au TNP, à l'instar de tous les autres pays de la région. Israël doit soumettre toutes ses installations au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA), conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, à la résolution GC(53)RES/17 de l'AIEA et à d'autres résolutions pertinentes, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il convient, ici, de mettre en garde contre le danger du silence international concernant la politique menée par Israël, qui est passé d'une ambiguïté nucléaire au fait d'admettre ouvertement qu'il possède ces armes et est prêt à les utiliser. Tout cela s'est passé dans un silence plutôt étrange, qui ne peut que confirmer nos soupçons du soutien de certains États à Israël pour le protéger des conséquences du non-respect de ses obligations internationales pertinentes.

Cette situation anormale dure depuis trop longtemps. Ainsi, le régime du TNP a perdu sa crédibilité. Nous rappelons le droit inaliénable des États parties, en vertu de l'article IV du Traité, d'acquiescer, de mettre au point et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'AIEA doit encourager la coopération entre les États pour promouvoir ce droit. Nous sommes opposés à toute tentative d'interpréter le texte d'une manière restrictive, ce qui représenterait un détournement de son objectif initial.

Pour terminer, la Conférence du désarmement est le seul organe de négociations en matière de désarmement. Le règlement intérieur de la Conférence doit être respecté, étant donné qu'il garantit que ses travaux sont réalisés sur la base du consensus. Dans ce

contexte, nous soulignons que la Conférence doit adopter un programme de travail équilibré et complet. Ce programme doit viser à l'élimination complète des armes nucléaires conformément à un calendrier précis, contraignant et non conditionnel conjointement à la négociation d'un instrument mondial juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité pour faire en sorte que les États non dotés d'armes nucléaires ne soient ni menacés ni soumis à l'emploi d'armes nucléaires par les États qui en sont dotés. Il faut également entamer des négociations sur l'interdiction d'une course aux armements dans l'espace et sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux précédents orateurs pour vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Soyez assuré du plein appui de la délégation uruguayenne.

État non doté d'armes nucléaires, l'Uruguay est attaché au renforcement des régimes de désarmement et de non-prolifération. Pour cette raison, notre pays souhaite souligner les progrès réalisés à la récente Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui a adopté un Document final substantiel [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] et défini 64 mesures pour avancer dans la mise en œuvre des dispositions du TNP. Nous espérons que le consensus atteint permettra à la Conférence d'examen de 2015 de faire de nouveaux progrès à partir des travaux de la Commission préparatoire, l'année prochaine.

Malgré ces avancées de la communauté internationale, il convient non seulement d'utiliser les instruments complémentaires au TNP mais également d'engager le plus rapidement possible des négociations pour atteindre le but ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il est fondamental, et nous le soulignons une fois encore, de mettre rapidement en œuvre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, nous prions les États visés à l'annexe 2 de ratifier le Traité dans les meilleurs délais. Nous nous félicitons des mesures prises par certains d'entre eux en vue de sa ratification, et renouvelons notre appel à tous les États de la communauté internationale pour

qu'ils maintiennent leur moratoire sur les essais nucléaires.

Par ailleurs, l'Uruguay demande à la Conférence du désarmement d'entamer au plus tôt des négociations sur un traité non-discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Parallèlement, mon pays souhaite l'ouverture sans condition de négociations sur un accord juridiquement contraignant relatif aux garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires pour leur éviter de subir les effets catastrophiques du recours à l'emploi ou à la menace de ces armes par les États qui en sont dotés.

À cette fin, je rappelle la proposition de l'Uruguay, dans le cadre de la huitième Conférence d'examen du TNP, de négocier un protocole additionnel à ce traité qui consacrerait juridiquement et de façon contraignante les garanties négatives de sécurité en faveur des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP, ce qui encouragerait également les pays qui n'ont pas encore adhéré au TNP à le faire. De même, mon pays appelle à la négociation de nouveaux instruments multilatéraux, efficaces et vérifiables destinés à prévenir une course aux armements, y compris le placement d'armes dans l'espace.

L'Uruguay renouvelle son ferme appui à la proposition en cinq points du Secrétaire général sur le désarmement et la non-prolifération, qui ouvre la voie à de réels progrès.

Mon pays reconnaît les nombreuses initiatives louables en matière de désarmement émanant de différents pays ou groupes de pays et de centres de discussion. Elles ont toutes pour but d'atteindre l'objectif ultime du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires. Selon nous, il conviendrait de coordonner les initiatives existantes, de les examiner en détail et de tirer parti de leurs synergies afin de tracer au mieux la voie à suivre. Ces initiatives devraient converger de façon constructive, selon un calendrier nettement défini, vers l'objectif qui nous tient tous à cœur, c'est-à-dire l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, il est important de délivrer un message politique fort en vue de rassembler tous les acteurs intéressés pour faire avancer l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération, depuis trop longtemps dans l'impasse.

En tant que pays membre du Traité de Tlatelolco qui a fait de l'Amérique latine et des Caraïbes la

première zone exempte d'armes nucléaires dans l'une des régions du monde les plus densément peuplées, l'Uruguay a constamment encouragé la création de telles zones dans le monde. La stabilité du Moyen-Orient est vitale, pour cette région et pour la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi nous demandons instamment à tous les États de redoubler d'efforts pour concrétiser l'une des plus importantes mesures de la huitième Conférence d'examen du TNP, à savoir la convocation, en 2012, d'une conférence à laquelle participeraient tous les États du Moyen-Orient dans le but d'établir dans cette région une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Pour renforcer le régime de désarmement général et complet à l'aide de contrôles internationaux stricts et efficaces, la mise en œuvre effective des conventions préconisant l'interdiction et l'élimination des autres armes de destruction massive est indispensable.

L'Uruguay est fermement partisan d'un accord juridiquement contraignant sur le commerce des armes classiques, qui aujourd'hui causent d'innombrables victimes dans toutes les régions. Notre pays continuera de participer activement et de façon constructive au processus qui, en 2012, favorisera l'adoption d'un traité sur le commerce des armes.

Nous reconnaissons l'importance de la Conférence du désarmement en tant que seul organe de négociations multilatéral en matière de désarmement. Cependant, comme l'ont souligné la majorité des délégations à la réunion du 27 juillet dernier dans le cadre du suivi de la huitième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement (voir [A/65/PV.113](#)), il est clair que la Conférence du désarmement se trouve dans une impasse insupportable. Alors que différentes raisons et interprétations ont été avancées pour expliquer cet échec des travaux de la Conférence au cours des précédentes années, il est de notre responsabilité collective de faire en sorte que l'organe suprême de négociations multilatéral en matière de désarmement remplisse son mandat.

À cet égard, l'une des mesures possibles consisterait, selon nous, à élargir la composition de la Conférence aux États qui ont exprimé leur intérêt légitime de faire partie de cet organe. Notre pays a officiellement exprimé le souhait de devenir membre

de la Conférence du désarmement, aux côtés de 25 autres États qui, depuis 1982, préconisent cet élargissement. De même, selon nous, l'examen de cette question ne peut être reporté indéfiniment. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'appel lancé pour la nomination d'un coordonnateur spécial afin d'examiner la composition élargie de la Conférence du désarmement en vue d'étudier les modalités de révision de cette composition.

En outre, si la Conférence du désarmement n'est pas en mesure de sortir de l'impasse, il est inévitable que l'Assemblée générale agisse conformément à son mandat au titre de la Charte, dont le paragraphe 1 de l'Article 11 stipule que l'Assemblée peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements, et faire, sur ces principes, des recommandations soit aux membres du Conseil de sécurité, soit aux Membres de l'Organisation et au Conseil de sécurité.

Pour terminer, il nous faut reconnaître que sur le plan bilatéral du désarmement et de la non-prolifération le monde a fait certains progrès qui, bien que modestes, doivent être salués. À cet égard, nous nous félicitons de la conclusion fructueuse de l'accord sur le nouveau START entre les États-Unis et la Fédération de Russie et de la volonté manifestée par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité d'examiner les questions concernant les mesures de transparence, de vérification et de confiance.

Toutefois, la communauté internationale doit accroître ces efforts de manière multilatérale et à travers des institutions légitimement établies par les Nations Unies pour traiter de ces questions. Nous devons faire tout notre possible pour renforcer les moyens dont nous disposons afin d'avancer dans la voie du désarmement et de l'arrêt de la prolifération, conformément à la Charte des Nations Unies. Il nous faut travailler avec un esprit ouvert et de renouveau pour le bien commun. Nous ne pouvons pas nous dérober à cette responsabilité et nous n'en avons pas le droit.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu je vous félicite de votre accession à la présidence de la Première Commission. Je vous assure de tout notre appui et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre tâche.

Alors que nous sommes réunis ici, aujourd'hui, nous espérons que nos travaux bénéficieront des progrès réalisés durant ces deux dernières années dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Il s'agit notamment des résultats obtenus par la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) où nous avons pris d'importantes mesures en direction de l'instauration d'un monde plus sûr. Nous avons également vu récemment l'entrée en vigueur du nouvel accord START, qui a renouvelé l'élan à l'égard des objectifs du désarmement partagés par tous. S'agissant des armes classiques, des progrès tangibles vers un traité sur le commerce des armes ont été réalisés, ce qui augmente la perspective d'une conférence diplomatique pour son adoption, l'année prochaine.

Cependant, beaucoup reste à faire. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, qui dure depuis plus d'une décennie, nous rappelle la nécessité de progresser sur des questions telles que le traité interdisant la production de matières fissiles. Des négociations sur un tel traité doivent démarrer dès maintenant, alors qu'un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires doit être respecté par tous les États concernés. Il faut également porter une attention particulière à toutes les autres questions clefs.

Douze ans se sont écoulés depuis le dernier examen des membres de la Conférence du désarmement et aucune mesure n'a jusqu'ici été prise. La Conférence doit devenir plus ouverte. Davantage de pays doivent pouvoir l'y rejoindre, faisant ainsi de la Conférence un réel organe représentatif du monde où nous vivons. Nous venons d'entendre le représentant permanent de l'Uruguay parler éloquemment de ce thème, et nous appuyons pleinement ses propos. Nous avons ainsi demandé que la Conférence, à sa prochaine session, aborde la question de l'examen de sa composition en nommant un rapporteur spécial pour examiner les modalités d'élargissement sans préjudice du résultat.

La confiance est au cœur même du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le droit des États à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques repose sur ce principe. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés de l'absence d'assurances de la part de l'Iran sur le caractère civil de son programme nucléaire. Nous prions instamment l'Iran de s'engager sans condition, avec la communauté internationale, dans la négociation d'une solution

permettant de donner des assurances crédibles et internationalement vérifiables sur les buts pacifiques de son programme.

Le non-respect par la Syrie de son accord de garanties est une autre source de préoccupation. C'est pourquoi nous demandons instamment à la Syrie de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de façon pleinement transparente.

Les récents développements du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée sont également source de préoccupation. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de s'acquitter de ses obligations internationales et de revenir au plein respect de celles découlant du TNP et des garanties de l'AIEA.

Le Portugal, à l'instar de ses partenaires européens, participe aux efforts actuellement en cours dans différentes instances internationales pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Selon nous, cette mesure est importante pour avancer dans la voie de la paix et de la stabilité dans la région et au-delà. À cet égard, nous attendons avec intérêt le forum de l'AIEA, le mois prochain, et la conférence des Nations Unies, en 2012, sur l'établissement d'une telle zone.

Quinze ans se sont écoulés depuis la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Malheureusement, cet instrument n'est pas encore entré en vigueur. Cependant, nous nous félicitons de l'engagement pris par certains États visés à l'annexe 2, qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier le Traité à une date proche. Il est essentiel que cet important traité continue de figurer en tête de l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération.

Nous approchons à grands pas de la septième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques et à toxines. À la Conférence, nous devrions aborder des questions telles que l'universalisation de la Convention et le renforcement de certaines de ses dispositions, notamment celles relatives aux mesures d'instauration et de renforcement de la confiance. À nos yeux, la Convention reste le seul instrument sur les armes de destruction massive qui manque encore de mécanisme de vérification. Nous espérons que cette situation évoluera afin que nous puissions réduire, et en fin de compte éliminer, la grave menace représentée par ces armes.

Nous avons souligné certaines des questions essentielles qui, selon nous, retardent les objectifs du désarmement et de la non-prolifération. Nous espérons que les travaux de la Première Commission durant la présente session contribueront de façon tangible à des progrès réels en direction de ces objectifs et renforceront ainsi la sécurité et la stabilité mondiales.

M^{me} Traoré (Burkina Faso) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Veuillez accepter tous nos vœux de pleine réussite. Nous adressons également nos félicitations aux membres du Bureau et vous assurons de notre pleine coopération.

Ma délégation s'associe aux interventions faites par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique.

Le monde entier, et particulièrement le continent africain, vit toujours des tragédies liées au commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Leur utilisation abusive et incontrôlée, dans certains pays en conflit, accroît continuellement les drames humanitaires qui affectent grandement les populations civiles les plus vulnérables que sont les femmes, les personnes âgées et singulièrement les enfants dont nous déplorons vivement l'emploi comme soldats sur les différents théâtres d'opérations.

Outre les pertes en vies humaines, la destruction et la dispersion des familles, l'acquisition et l'utilisation massive et abusive d'armes de destruction massive entraînent aussi des saignées financières qui freinent le développement économique du continent. À cet égard, nous ne pouvons passer sous silence les énormes ressources financières consacrées à des processus difficiles et parfois hypothétiques de désarmement, de réintégration et de réinsertion en lieu et place d'investissements utiles au bénéfice des populations. Il est donc urgent pour la communauté internationale d'agir et nous avons la responsabilité morale d'œuvrer à circonscrire ce phénomène.

La complexité du fléau et l'implication de nombreux acteurs exigent une grande volonté politique des gouvernements, de même que des actions concertées et coordonnées des États, et cela à travers la mise en place de mécanismes internationaux et régionaux. Aussi, ma délégation appelle au renforcement de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le

commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui demeure un instrument important de lutte contre la prolifération de ces armes. Elle salue à cet effet les conclusions de la quatrième Réunion biennale sur la mise en œuvre de ce programme, tenue du 14 au 18 juin 2010 à New York, et fonde beaucoup d'espoirs sur les débats de la Conférence d'examen dudit programme d'action, prévue en juin 2012.

C'est dans le même esprit que mon pays participe activement aux efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est dotée depuis 2006 d'une convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes afin de faire face au commerce illicite des armes dans la sous-région. Grâce aux mécanismes créés au sein des États membres pour assurer la mise en œuvre de cette convention, des progrès substantiels ont pu être réalisés par l'Organisation.

Le Burkina Faso attache une grande importance au suivi de la question des armes légères et de petit calibre. Il nourrit l'espoir que les négociations multilatérales sur un traité sur le commerce des armes aboutiront en 2012 afin de mettre de l'ordre dans ce secteur et réduire ainsi la souffrance des populations. Pour apporter sa contribution, mon pays a pris part activement, à New York en 2011, à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, prévue en juillet 2012 et à celle du groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le Burkina Faso demeure persuadé qu'une action concertée de l'ensemble de la communauté internationale, en appui aux initiatives régionales, contribuera à freiner le fléau. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, devrait continuer d'accorder une attention soutenue à cette question.

Le monde sera en paix et en sécurité lorsque le désarmement sera général et complet, sous un contrôle international transparent et vérifiable. Malheureusement, nous sommes encore très loin de cet objectif et l'humanité continue de subir la menace permanente des armes de tout genre, particulièrement des armes de destruction massive, dont les effets dévastateurs sont déjà connus.

Concernant les armes nucléaires, tant qu'elles ne seront pas éliminées de notre planète, le monde entier vivra dans la peur de leurs effets. C'est pourquoi, le Burkina Faso exhorte la communauté internationale à renforcer le régime de non-prolifération. À cet effet, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires, le renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi que le démarrage des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et l'arrêt de la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement demeurent une priorité absolue.

Nous saluons la tenue de la septième Conférence en vue de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Tout en félicitant le Ghana et la Guinée pour avoir ratifié ledit traité, nous exhortons les États visés à l'annexe 2 à adhérer à cet instrument majeur en matière de non-prolifération nucléaire.

Convaincu que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent positivement au désarmement nucléaire, ma délégation salue l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba et exhorte tous les États africains qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier afin de permettre au continent de respecter ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale.

Nous avons encore à l'esprit les conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima au Japon. Ces douloureux événements viennent, une fois de plus, souligner notre vulnérabilité face à de telles catastrophes, et nous invitent instamment à repenser le régime de sûreté nucléaire surtout à un moment où l'énergie nucléaire constitue un espoir pour un grand nombre de pays. Nous voudrions ici réaffirmer notre solidarité au peuple japonais qui a subi cette difficile épreuve.

À cet effet, ma délégation voudrait féliciter M. Ban Ki-moon pour avoir organisé, le 22 septembre dernier, une réunion de haut niveau sur la sécurité et la sûreté nucléaires dont les conclusions pertinentes permettront de nourrir la réflexion sur la recherche de solutions appropriées. Le Burkina Faso demeure convaincu que le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires doivent reposer sur les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir la non-prolifération des armes nucléaires, le désarmement des arsenaux nucléaires et le droit de tous les États parties au TNP à

l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en accord avec leurs obligations de non-prolifération.

S'agissant des armes chimiques et biologiques, la communauté internationale devrait aussi poursuivre ses efforts afin d'éliminer totalement de notre planète ces types d'armes qui constituent une autre source de préoccupations en matière de désarmement.

Nous réaffirmons notre appui aux mécanismes de désarmement des Nations Unies, notamment la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies. Mais nous restons très préoccupés par leur léthargie qui est en porte à faux avec les préoccupations de sécurité du moment. En effet, il est inconcevable qu'après plus d'une décennie, la Conférence du désarmement n'arrive pas à entamer les négociations sur des sujets aussi cruciaux pour la survie de l'humanité. Ainsi, la communauté internationale devrait s'investir sans compter pour sortir de cette impasse qui n'est pas de nature à renforcer la confiance entre les principaux acteurs.

Au niveau sous-régional, nous saluons la revitalisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé, au Togo, qui, à travers ses multiples actions, constitue un acteur important et incontournable du processus de désarmement du continent africain.

Le Burkina Faso œuvre activement à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la sous-région ouest-africaine. Partie aux principaux traités et conventions sur le désarmement, il reste disponible pour apporter sa contribution à l'édification d'un monde plus sûr pour tous.

M. Starčević (Serbie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission à la présente session. Je vous souhaite, ainsi qu'aux membres du Bureau, plein succès dans votre importante tâche. La délégation de Serbie vous assure de sa volonté de s'engager de manière constructive et de coopérer pleinement à notre entreprise collective pour faire du monde un lieu plus sûr et plus pacifique.

Outre les traditionnelles menaces, le nouveau millénaire a vu surgir de nouveaux défis à la sécurité internationale qui pourrait avoir de graves incidences sur la communauté internationale dans son ensemble. À notre avis, un multilatéralisme dynamique est indispensable pour faire face efficacement et

durablement à ces défis. La Serbie est convaincue qu'un multilatéralisme efficient dans les domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement est non seulement nécessaire mais possible si l'esprit de coopération, de compromis et de souplesse, ainsi qu'une vision commune et stratégique à long terme, sont partagés par tous. De plus, il n'y a pas d'alternative à une telle approche dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe où les défis communs nécessitent des solutions communes.

La Serbie appuie toutes les initiatives visant à renforcer la sécurité mondiale et à promouvoir la stabilité internationale. Elle a adhéré à tous les importants accords internationaux dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements, et s'est engagée à respecter pleinement toutes les obligations auxquelles elle a souscrit.

Le succès de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) revêt une importance particulière pour le renforcement du régime international de non-prolifération et la réaffirmation du TNP en tant que pierre angulaire du désarmement nucléaire. La Serbie se félicite que le plan d'action du TNP de 2010 ait été agréé par consensus et qu'il contienne un certain nombre de mesures substantielles relatives aux trois piliers du Traité. Des efforts intensifiés sont nécessaires pour concrétiser les conclusions et recommandations de la Conférence d'examen, ce qui contribuera grandement à la vitalité continue du Traité et permettrait d'ouvrir la voie à un monde exempt d'armes nucléaires. Le prochain cycle du processus d'examen du TNP sera l'occasion d'évaluer les réalisations concrètes concernant la mise en œuvre du plan d'action et de définir les moyens d'accentuer les progrès à cet égard.

Mon pays s'est constamment attaché à remplir ses obligations au titre du TNP et a pris d'importantes mesures législatives, de contrôle et autres pour la mise en œuvre du Traité. Depuis 2007, la Serbie a régulièrement présenté une déclaration annuelle liée à l'application du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. De plus, des progrès significatifs ont été réalisés pour renforcer la protection physique des objets nucléaires ainsi que la sûreté et la sécurité nucléaires globales, y compris la création de l'Agence pour la protection contre les radiations ionisantes et pour la sûreté nucléaire.

La Serbie a ratifié la Convention sur la protection physique des matières et des installations nucléaires, la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. De plus, des procédures sont actuellement en cours pour permettre l'adhésion de la Serbie à la Convention sur la sûreté nucléaire, à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, comme le sont les activités intenses visant à l'amélioration du système national pour être prêts à répondre à une situation d'urgence.

Une coopération active avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AEIA) a également été établie. Le Programme de l'Institut de Vinca sur le déclassement nucléaire et sur le transfert du combustible nucléaire irradié et de l'uranium enrichi vers la Fédération de Russie, réalisé avec l'aide de nos partenaires internationaux, est le plus important projet de coopération technique dans l'histoire de l'Agence. Ainsi, la Serbie a rejoint le groupe de pays n'ayant pas d'uranium enrichi sur leurs territoires, et contribue concrètement à la prévention du terrorisme nucléaire. Mon pays s'est également associé à l'Initiative contre la prolifération nucléaire, en 2006, et à l'Initiative globale contre le terrorisme nucléaire en 2007.

La Serbie appuie fermement la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'un des piliers fondamentaux du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération. En outre, mon pays continue d'attacher une grande importance au respect des obligations au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Trois ans après avoir présenté son dernier rapport en 2008, la Serbie est maintenant en train de préparer son nouveau rapport national visant à actualiser les informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution.

La Serbie est attachée à la mise en œuvre pleine et efficace de la Convention sur les armes chimiques. Une nouvelle loi sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction a été adoptée par le Parlement serbe en mai 2009. La coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques se poursuit dans de nombreuses directions, notamment dans les domaines de la formation et de l'organisation de séminaires internationaux sur l'assistance et la protection dans le Centre régional de formation sur la

protection nucléaire, biologique et chimique de Kruševa, en Serbie.

En juillet 2010, le Gouvernement de Serbie a adopté une loi-cadre sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Respectant strictement les recommandations de la sixième Conférence d'examen des parties à la Convention, en mai 2009, le Parlement serbe a adopté une loi sur le retrait des réserves au Protocole de Genève de 1925.

Mon pays adhère aux principaux instruments internationaux dans le domaine de la lutte et de l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, notamment au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, au Protocole des Nations Unies sur les armes à feu et à l'Instrument international de traçage. Il a également accepté les documents de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur les armes légères et de petit calibre ainsi que d'autres décisions de l'OSCE dans ce domaine, notamment sur l'entreposage des armes classiques, les systèmes portatifs de défense aérienne, les certificats de dernier utilisateur et les procédures de vérification et de courtage.

Les normes du Code de conduite de l'Union européenne sur les exportations d'armes sont intégrées à notre stratégie nationale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre pour la période 2010-2015 et à une loi de 2005 sur le commerce extérieur des armes, l'équipement militaire et les produits à double usage. Une nouvelle loi est en cours de rédaction dans le but de moderniser les solutions existantes dans certains domaines et de correspondre pleinement aux changements de la législation de l'Union européenne et aux nouvelles obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité et d'autres instruments internationaux. La Serbie continue à œuvrer pour s'acquitter de toutes ses obligations au titre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, à laquelle elle a adhéré en 2003.

Le contrôle sur l'exportation est un élément très important de notre politique de sécurité. La Serbie a instauré un régime de contrôle efficace sur les exportations d'armes, d'équipement militaire et de produits à double usage et amélioré les mesures de

contrôle douanier aux frontières. Elle a lancé le processus destiné à régler le nombre des membres à l'Arrangement de Wassenaar, et a commencé la procédure nationale de réglementation de son statut au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires. En outre, les autorités serbes compétentes ont préparé un projet de loi sur des mesures restrictives internationales, qu'elles ont partagé avec l'Union européenne pour obtenir l'avis d'experts.

Les activités en cours en vue d'un traité sur le commerce des armes sont très importantes dans la perspective d'établir un cadre international efficace sur la réglementation des transferts d'armes classiques. La Serbie continue d'œuvrer en étroite coopération avec d'autres États Membres de l'Organisation au processus défini par la résolution 64/48 de l'Assemblée générale, étant donné sa conviction qu'un vigoureux engagement de tous sera nécessaire pour que la Conférence des Nations Unies de 2012 puisse aboutir à un traité qui établira les normes communes internationales les plus élevées possible en matière de transferts d'armes classiques.

Avec d'autres Parties, la Serbie continue d'appliquer l'Accord sur la maîtrise des armements au niveau sous-régional, conformément à l'annexe 1 B de l'article IV de l'Accord de paix de Dayton qui prévoit l'instauration d'un équilibre militaire stable fondé sur l'acceptation de la limitation numérique des armements par toutes les parties, conformément à une échelle de base et à un taux correspondant au pays. Depuis la mise en œuvre de cet accord, il y a 15 ans, la Serbie s'est acquittée de toutes ses obligations dans le délai prévu. Une nouvelle phase de mise en œuvre de l'Accord – appelée transfert de propriété aux parties – est en cours et doit être parachevée d'ici juillet 2014.

Pour contribuer pleinement aux activités pertinentes de l'Organisation dans le domaine du désarmement, mon pays a présenté sa candidature à la Conférence du désarmement à Genève. La Serbie appuie l'initiative de nommer un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence pour donner un nouvel élan et permettre d'examiner l'une des questions les plus pressantes, à savoir l'augmentation du nombre de ses membres.

Convaincue que la meilleure façon de réaffirmer l'importance de la Conférence en tant que seule instance multilatérale de négociations en matière de désarmement est de la rendre plus efficace, la Serbie appelle tous les États membres de la Conférence à

redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse actuelle et à entamer, sans plus tarder, des débats de fond sur les questions fondamentales figurant à son ordre du jour afin d'apporter une contribution crédible à la paix et à la sécurité internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de la Palestine.

M. Hijazi (Palestine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer permettez-moi de vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux membres du Bureau. Nous sommes persuadés que, sous votre direction compétente, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

Je voudrais également ajouter que la Palestine s'associe à l'importante intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

À la présente session, l'État de Palestine a présenté sa candidature pour devenir membre de l'Organisation des Nations Unies. Bien que la question soit encore à l'examen, ma délégation souhaite renouveler sa ferme conviction que l'adhésion de la Palestine ouvrira des portes à notre contribution accrue aux initiatives internationales en matière de désarmement.

De l'avis de la Palestine, les efforts de désarmement doivent être menés de façon à faire respecter les principes du droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels.

C'est pourquoi d'importants efforts de désarmement sur le plan international doivent être menés conformément aux instruments pertinents du droit international, notamment du droit humanitaire international. En effet, tout débat ou action hors de ce contexte non seulement irait à l'encontre du but recherché mais permettrait à ces États, en violation de la loi, de stocker illicitement des armes de destruction massive pour échapper à leur responsabilité et rester intransigeants face à la volonté internationale.

Combattre et prévenir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est un autre objectif important que la communauté internationale se doit de poursuivre. De plus, les États Membres devraient accorder toute l'attention voulue aux cas des États qui arment et forment officiellement des milices résidant

illégalement sur une terre occupée, commettant des agressions qui terrorisent la population civile. Ces milices, fournies par l'État sanctionné et l'État pourvoyeur d'armes légères, alimentent les conflits et perpétuent les violations des droits de l'homme.

En Palestine occupée, des milices armées de colons israéliens résidant illégalement sur une terre occupée ont semé la terreur dans les communautés palestiniennes, alors que l'armée d'occupation israélienne fournit protection et soutien à ces groupes, contribuant ainsi aux crimes perpétrés. Des déclarations de hauts fonctionnaires israéliens encourageant l'armement des colons et leur promettant une aide supplémentaire nous préoccupent vivement. Ce comportement prémédité a encouragé la culture de l'impunité qui menace de saper davantage la sûreté, la vie et les moyens d'existence des civils palestiniens.

À notre avis, les instruments internationaux de désarmement, notamment la Conférence du désarmement et tous autres traités, doivent examiner les effets aveugles de certaines armes classiques, telles les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les missiles à fléchettes, les explosifs denses à métal inerte et les munitions contenant de l'uranium appauvri, particulièrement quand elles sont utilisées illégalement contre des civils. Les effets dévastateurs durables de ces armes sur les populations civiles ont été démontrés au-delà du doute. Les rapports internationaux et ceux des Nations Unies ont décrit en détail les conséquences ravageuses de l'emploi par Israël de ces armes contre les civils, notamment lors de son attaque sur Gaza en 2009.

Le Sud-Liban est un autre exemple. Là, la population civile, notamment des enfants, continue de subir les effets des munitions en grappes israéliennes qui, chaque année, tuent et blessent de nombreux innocents.

Nous souhaitons réaffirmer que les États responsables de la pose des mines et d'engins non explosés hors de leur territoire doivent être tenus de procéder à leur enlèvement, y compris au moyen d'une coopération avec les pays touchés.

L'engagement international renouvelé à la non-prolifération des armes nucléaires doit s'accompagner de mesures concrètes. À cet égard, nous regrettons que le Moyen-Orient ne soit pas encore devenu une zone exempte d'armes nucléaires et qu'Israël demeure le seul État de la région qui n'est ni devenu partie ni n'a

déclaré son intention d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

C'est pourquoi les initiatives prises pour débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires doivent être globales plutôt que sélectives. Aujourd'hui même plusieurs exemples ont été cités, à tort ou à raison. Malheureusement, ceux qui ont déclaré qu'Israël disposait des capacités d'armes nucléaires ont été ignorés. Nous estimons que fermer les yeux sur un État ayant démontré qu'il agissait avec le plus grand mépris du droit international et qui stocke des armes nucléaires tout en refusant de les soumettre à l'inspection internationale est particulièrement dangereux et ne peut servir l'objectif du désarmement nucléaire.

Plus grave encore, la crédibilité du système qui régit nos relations sera également grandement compromise. À cet égard, nous appuyons pleinement la tenue d'une conférence régionale, en 2012, sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il s'agit, selon nous, d'un grand pas en avant vers la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et vers la réalisation des buts et objectifs exprimés clairement par la Conférence d'examen des Parties au TNP de 2000, qui reste la référence essentielle à cet égard.

Les États arabes ont participé à des consultations constructives sur la pleine mise en œuvre du plan d'action IV de la Conférence d'examen de 2010. Nous demandons à tous les États intéressés de redoubler d'efforts pour favoriser l'ouverture rapide des travaux préparatoires à la prochaine conférence, notamment la nomination d'un facilitateur de haut niveau.

Enfin, les effets dévastateurs à long terme des violations des droits de l'homme, l'impunité, l'occupation étrangère, le sous-développement et la pauvreté sont, à notre avis, directement liés à nos efforts de désarmement. Cette situation génère la violence, le radicalisme et le désespoir, fournissant un terrain fertile à toutes sortes de commerces illicites dont la Commission doit traiter de façon responsable.

Il est de notre devoir de nous pencher sur les causes profondes du conflit dont la perpétuation maintient le cercle vicieux des luttes meurtrières et du commerce illicite des armes qui l'accompagne. Il est de notre responsabilité commune de mettre un terme au fléau des guerres inutiles et insensées au travers d'une coopération partagée. Nous pouvons et nous devons

fournir aux millions de civils sans défense qui ont longtemps connu la violence et la misère noire un avenir meilleur et plus sûr. Au lieu de gaspiller annuellement 1 600 milliards de dollars en dépenses militaires en ces temps de difficultés économiques, de manque de nourriture et de troubles sociaux, il nous faut faire de notre mieux pour investir dans l'avenir de nos peuples pour être certains qu'il sera non seulement prospère mais libéré du cauchemar de la guerre, de la brutalité de l'occupation étrangère et de la course aux armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée dans l'exercice du droit de réponse.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Suite aux observations faites par la représentante du Canada, je tiens à exercer mon droit de réponse. La représentante du Canada a fait référence à la République populaire démocratique de Corée en tant qu'important proliférateur. Elle a ajouté qu'en exerçant la fonction de président de la Conférence du désarmement, mon pays avait enlevé toute crédibilité à cette instance.

Qu'il me soit permis, en premier lieu, d'aborder la question de la prolifération. Je rappellerai à la représentante du Canada l'origine des faits. Quelle est l'origine des faits qui sous-tendent les questions juridiques de la péninsule coréenne?

Premièrement, il s'agit d'une question de chantage qui date d'octobre 1950, lorsque l'ancien Président des États-Unis a annoncé qu'il voulait utiliser des armes nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée. Un mois plus tard, en novembre de cette année-là, durant la guerre de Corée, le commandant de la Force des Nations Unies, le général Macarthur, a déclaré ouvertement qu'il n'hésiterait pas à transformer la péninsule coréenne en un couloir de radiation de l'extrême sud à l'extrême nord. Cela signifiait la péninsule coréenne tout entière.

Deuxièmement, cette situation a continué après la guerre de Corée. En 1957, ils ont déployé les premières armes nucléaires. Vers 1975, il a été confirmé que plus de 100 000 ogives nucléaires avaient été identifiées. En 2002, l'ancien Président des États-Unis, George W. Bush, a inscrit la République populaire démocratique de Corée sur la liste des cibles d'une attaque militaire nucléaire planifiée. Il a également inscrit la République populaire démocratique de Corée sur la liste des pays

faisant partie de l'axe du mal, avec l'Iraq et la République islamique d'Iran. Les forces utilisées pour attaquer l'Iraq se sont retournées contre la péninsule coréenne en déclarant sans ambages que la prochaine cible serait la République populaire démocratique de Corée.

Telle est l'origine des faits que je voulais rappeler à l'Ambassadrice du Canada pour qu'elle puisse comprendre tous les éléments relatifs à la question nucléaire et à la péninsule coréenne.

Je voudrais juste ajouter une petite précision en ce qui concerne la situation de la République populaire démocratique de Corée. En 1959, la République populaire démocratique de Corée a d'abord proposé de faire de la péninsule coréenne une zone de paix. Quelle a été la réponse? Il n'y en a eu aucune. En 1981, nous avons de nouveau proposé de faire de l'Asie du Sud-Est une zone similaire. Une fois encore il n'y a pas eu de réponse. Telle est l'origine des faits, et je voudrais suggérer à l'Ambassadrice du Canada d'étudier d'abord attentivement ces faits et de parler ensuite afin qu'elle connaisse bien ces questions.

Concernant sa présidence de la Conférence du désarmement, la République populaire démocratique de Corée exerce son droit souverain en qualité de membre à part entière de cet organe. À mon avis, la position du Canada sappe sa propre crédibilité car personne hormis le Canada ne s'est opposé à notre rôle en tant que Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran dans l'exercice du droit de réponse.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je regrette d'avoir à prendre la parole à cette heure tardive. L'intervention faite, aujourd'hui, par la représentante du Canada contenait certaines informations trompeuses et je suis donc obligé de revenir en détail sur certaines des observations faites. Ainsi, les installations iraniennes à Natanz et Qom n'ont jamais été secrètes; elles ont été déclarées à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) bien avant la date prévue, conformément aux accords de garanties de l'AIEA. Elles continuent de fonctionner sous la surveillance constante de l'AIEA.

Concernant la question des activités d'enrichissement à 19,8 %, contrairement à ce que prétend le Canada, ces activités sont complètement légales, étant donné qu'elles ont pour objet de fournir

le combustible nécessaire au réacteur nucléaire conçu pour la recherche. Le réacteur de recherche de Téhéran produit des isotopes médicaux pour plus d'un million de patients atteints de maladies telles que le cancer et il est donc destiné à des fins purement humanitaires. Par l'intermédiaire de l'AIEA, l'Iran a demandé aux fournisseurs de lui procurer un nouveau combustible pour ce réacteur. De façon regrettable, cette demande a été rejetée, ne laissant d'autre choix à l'Iran que de devenir autosuffisant en uranium enrichi et de produire lui-même son combustible. Nous regrettons que le Canada ait tenté d'induire en erreur la Commission sur ces activités purement humanitaires.

La sincérité du Canada sur les questions de non-prolifération est gravement remise en question, étant donné que la délégation canadienne est restée totalement silencieuse sur le programme secret d'armes nucléaires du régime sioniste, qui n'est pas soumis à vérification et représente une très grave menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Le Canada est également bien connu pour son rôle de fournisseur d'armes à ce régime et, de ce fait, pour sa responsabilité dans les crimes de guerre commis dans le territoire occupé de Palestine.

En outre, en juillet dernier, le Canada a conclu un accord de coopération nucléaire avec un État qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en violation flagrante de ses

obligations au titre du Traité, selon lequel le Canada ne peut pas fournir de matières nucléaires ou de technologies nucléaires à un pays hors du TNP qui s'est autoproclamé État doté d'armes nucléaires. Nous demandons instamment au Canada de mettre fin à cette politique nucléaire hypocrite, de respecter ses obligations en matière de non-prolifération nucléaire et de revoir sa coopération nucléaire avec les États qui ne sont pas parties au TNP.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais rappeler aux délégations l'annonce que j'ai faite le 6 octobre, dans laquelle je faisais part de mon intention de tenir un débat sur ma proposition informelle relative au mode de participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Première Commission. Ce débat aura lieu au début de la séance de la Commission prévue demain, à 15 heures, et se tiendra dans un cadre officiel. Je pense que tous les représentants ont disposé du temps nécessaire pour consulter, autant que de besoin, leurs capitales respectives sur cette question de façon que nous puissions débattre efficacement de ce point demain. Lors des consultations que j'ai eues avec plusieurs délégations, différents points de vue se sont exprimés concernant cette proposition.

La séance est levée à 17 h 35.